

Coordination des Collectifs FCO contre l'obligation de vacciner

Avec le soutien de



26 juillet 2010

Communiqué de Presse :

Deux ans de retard ...ou comment dilapider les deniers publics sans tenir compte des réalités

La Coordination Nationale des Collectifs FCO et les organisations partenaires **se félicitent, après deux ans de conflit**, de la décision présentée le 21 juillet par le Ministère de l'Agriculture **de ne pas reconduire l'obligation vaccinale pour l'année 2011**.

Ce subventionnement massif et déguisé des laboratoires est un gaspillage d'argent public. Permettre l'emploi de méthodes « naturellement » économes aurait évité ce gaspillage.

Contrairement à ce qui a pu être écrit ce n'est pas la seule vaccination qui a fait diminuer le nombre de foyers, mais également l'immunisation naturelle des animaux après infection.

L'éradication a toujours été et reste illusoire :

- Les moucheron (*culicoides*, *présents dans toute la nature !*), sont le seul vecteur naturel important de la FCO, qui n'est pas une infection permanente des ruminants : de ce fait, la survie du virus dans l'environnement dépend de l'insecte (Organisation Mondiale de la Santé Animale, janvier 2010).
- Les ruminants sauvages et les chevaux, non soumis à la vaccination, sont des réservoirs naturels du virus.

A l'automne 2009, contre l'avis majoritaire du Comité national de suivi FCO, le Ministre décide de reconduire l'obligation vaccinale, en promettant la gratuité pour faire passer la pilule auprès d'éleveurs conscients de l'inutilité de cette mesure et de plus en plus récalcitrants. En effet, en 2009 et 2010, malgré les procès, les brimades, les menaces, et la gratuité, les éleveurs refusant de vacciner ont représenté environ 12 % des élevages de bovins, et bien plus en ovins. Face à cette détermination qui ne fait que s'amplifier, et dans l'incapacité de financer une nouvelle campagne, le gouvernement capitule.

La Coordination et les organisations restent vigilantes et demandent à nouveau aux pouvoirs publics de s'engager sur quatre points essentiels :

- **Déclassement de la FCO** de la liste des maladies réputées contagieuses (MRC) en France ;
- **Abandon des poursuites** engagées contre les éleveurs pour les campagnes passées, le comité reconnaissant implicitement que la FCO est avant tout un problème d'export ;
- **Reconnaissance** et mise en place de réels programmes de recherche sur **l'immunité naturelle et les protocoles « alternatifs »** préventifs et curatifs ;
- Arrêt de la désinsectisation qui empoisonne l'environnement et les abeilles et **indemnisation par l'Etat des dégâts** sur les troupeaux occasionnés par la vaccination obligatoire.

Contacts :

Collectifs	Confédération Paysanne	FNAB	SABD	Nature et Progrès
<u>Pour le Sud :</u> Antoine de Ruffray : 06 62 15 02 56	Michel David 06 30 87 21 13	Dominique Marion 06 76 87 14 00	Stéphane Cozon 04 75 25 08 68	Pascal Thibaultot 03 29 57 81 86
<u>Pour le Centre :</u> Georges O'Sullivan : 05 55 76 30 52				
<u>Pour l'Ouest :</u> Thierry Machard : 06 32 40 87 44 Patrick Hamelin : 06 20 72 01 22				
<u>Pour l'Est :</u> Rémi Picot : 03 88 72 54 21				